

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2010

* * *
*

Le dix neuf novembre deux mille dix, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 12 novembre 2010 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – R' Cobus : travaux inhérents à l'extension du réseau : convention de prise en charge par Riom Communauté – **RETIRE** –
- 2 – Budget Eau : décision modificative n° 1
- 3 – Garanties d'emprunts accordées à l'OPHIS : compactage et reprofilage de la dette
- 4 – Tarifs 2011 : travaux en régie – prestations pour tiers : enregistrement comptable et mode de valorisation
- 5 – Tarifs 2011 : location de matériels
- 6 – Participation 2011 pour raccordement au réseau public d'eaux usées
- 7 – Vente aux enchères de véhicules et matériels
- 8 – Eglise Notre Dame du Marthuret – travaux sur le massif occidental : avenant n° 1 au marché « pierre de taille »
- 9 – Tableau des effectifs 2010 : créations et suppressions de postes
- 10 – Tableau des effectifs 2010 : création de poste de non titulaire
- 11 – Contrats aidés : convention avec le Centre de Gestion pour le recrutement d'agents en contrats aidés (CAE, CUI)
- 12 – Ilot Grenier : avenant n° 1 à l'étude urbaine et architecturale
- 13 – 5 rue Croisier : cession foncière
- 14 – Mariol : voie communale n° 38 – déclassement et vente – **RETIRE** –
- 15 – Collecteur d'eaux usées : convention de passage d'une canalisation
- 16 – Quotient familial : bilan 2008/2009
- 17 – Quotient Familial : nouveau barème de calcul
- 18 – Réseau Local de santé social « Riom notre ville alimentation santé » : convention avec le CODES (Comité Départemental d'Education pour la Santé) et la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)
- 19 – Réseau Local de santé social « Ensemble, vivons nos handicaps » : convention avec la compagnie « Lee Voirien Production »
- 20 – Tarifs 2011 : location des salles municipales
- 21 – Tarifs 2011 : location des salles en Maison des Associations
- 22 – Saison Accès-Soirs : partenariat avec le Conseil Général
- 23 – Saison estivale Eclats de Fête 2011 : demandes de subventions
- 24 – Schéma départemental de l'enseignement musical
- 25 – Partenariat avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)
- 26 – Tarification des spectacles pour les élèves rimois en secondaire
- 27 – Ecole d'arts plastiques : prêt d'une salle à une association pour l'organisation d'un stage
- 28 – Maison des Associations : convention de mise à disposition de locaux
- 29 – Fonds d'Initiatives Culturelles
- 30 – Atelier public de distillation (alambic) : demande d'installation pour la foire des Cendres
- 31 – Tarifs 2011 : accueils périscolaires et extrascolaires, restauration, sports, école de musique, école d'arts plastiques, halte garderie
- 32 – Contrat Educatif Local 2010 – Reversement de subventions
- 33 – Tarifs 2011 : droits de places : marchés, foires, fêtes foraines, cirques, spectacles, expositions ventes
- 34 – Tarifs 2011 : redevances pour occupation du domaine public par les commerces
- 35 – Tarifs 2011 : permis de stationnement des taxis
- 36 – Tarifs 2011 : cimetières
- 37 – Tarifs 2011 : communication des listes électorales
- 38 – SIEG – Modifications Statutaires : adhésion des EPCI pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public
- 39 – Représentation de la Commune : Conseil de la vie sociale de l'EHPAD Pasteur

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. ZICOLA, Maire

Mme AMARA (à partir de la question n° 8), Mme BOURDIM, MM. DIOGON, DOS SANTOS, MMES DUBREUIL, FABRE, MM. FRÉGONESE, FRIAUD, GIROUX, Mme GOTHON, MM. GRANGEON, GRENET, JACOB, MMES JULIEN PALUMBO, LACHASSINE ROCHE, MACHANEK, MOLLON, MONTFORT, M. PELLIZZARO, MMES RAMBAUX, RICHETIN, M. ROUX, SOULIER, TOURNUT.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

Mme Nadia AMARA, Conseillère Municipale, absente jusqu'à la question n° 7
 M. Alain BARDY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à G. SOULIER
 Mme Pierrette CHIESA, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à A. DOS SANTOS
 M. Michel DEAT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à N. LACHASSINE ROCHE
 Mme Roseline LASSALLE, Maire-Adjoint, absente excusée
 Mme Emilie MARCHAND, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à J.C. ZICOLA
 M. Bruno RESSOUCHE, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à C. RAMBAUX
 Mme Evelyne RIBES GENDRE, Conseillère Municipale, absente
 M. Jean SIRY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à J.PELLIZZARO

< > < > < > < > < > < > < > >

Monsieur Daniel GRENET ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 22 octobre 2010. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – R'COBUS : TRAVAUX INHERENTS A L'EXTENSION DU RESEAU : CONVENTION DE PRISE EN CHARGE PAR RIOM COMMUNAUTE – RETIRE –

2 – BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Josiane FABRE

Il s'agit d'abonder l'article 668 à hauteur de 10 000 € pour le paiement des pénalités liées à la renégociation d'emprunts effectuée auprès de la Banque Populaire.

Déduction faite de ces 10 000 €, ces renégociations ont permis un gain financier net de 7 158 € et de 2 801,40 €.

👉 A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord à la décision modificative n° 1 sur le budget eau

3 – GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES A L'OPHIS : COMPACTAGE ET REPROFILAGE DE LA DETTE

Rapporteur : Josiane FABRE

Dans un contexte économique particulièrement favorable aux renégociations d'emprunts, l'OPHIS s'est engagé dans une démarche de réaménagement de sa dette souscrite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le réaménagement porte sur 22 emprunts garantis par la ville de Riom pour un montant total de 11 451 548 €. Par conséquent, les contrats portant garantie d'emprunt à l'OPHIS (précédemment OPAC) doivent être modifiés.

👉 L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé les avenants au contrat de garantie d'emprunt constatant ces modifications.

4 – TARIFS 2011 : TRAVAUX EN REGIE – PRESTATIONS POUR TIERS : ENREGISTREMENT COMPTABLE ET MODE DE VALORISATION

Rapporteur : Josiane FABRE

« Les travaux réalisés en régie sont les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que des fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant. »

L'enregistrement en section d'investissement est comptablement autorisé si l'intervention en régie correspond aux critères de définition des immobilisations (entrée d'un actif dans le patrimoine de la collectivité : bien immeuble ou meuble, augmentation de la valeur d'un élément d'actif existant ou une augmentation notable de sa durée d'utilisation).

La valorisation des travaux en régie repose sur la prise en compte de trois composantes :

- le coût horaire de main d'œuvre : en tenant compte du grade des agents, des charges sociales salariales et patronales, ainsi que de la majoration des heures supplémentaires.
- la prise en compte des achats et locations nécessaires à la réalisation de l'immobilisation
- la prise en compte de l'utilisation des différents équipements techniques nécessaires à la réalisation de l'immobilisation

La tarification 2011 « prestations pour compte de tiers » repose sur le même mode de calcul que pour les travaux en régie.

➤ A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le mode de comptabilisation et de valorisation des travaux en régie pour l'année 2011, valant aussi pour les prestations facturées aux tiers.

Remarque de M. ZICOLA.

5 – TARIFS 2011 : LOCATION DE MATERIELS

Rapporteur : Gérard SOULIER

➤ Les tarifs de locations de matériel municipal ont été actualisés pour 2011 à hauteur de 2 %, par le Conseil Municipal, unanime, à compter du 1^{er} janvier 2011.

6 – PARTICIPATION 2011 POUR RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'EAUX USEES

Rapporteur : Gérard SOULIER

Les tarifs de la participation pour le raccordement au réseau public d'eaux usées pour 2011 s'établissent selon une formule de révision qui porte le m² à 5,49 € TTC pour les 125 premiers m² selon la SHON « maison ou immeuble d'habitation, bureaux, commerces, industries » ; les m² au-delà étant fixés à 2,37 € TTC.

➤ A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le montant de cette participation pour l'année 2011.

Observations de M. ZICOLA.

7 – VENTE AUX ENCHERES DE VEHICULES ET MATERIELS

Rapporteur : Gérard SOULIER

Dans le cadre de la gestion du parc, il est envisagé de procéder à la cession de véhicules anciens ou ayant été renouvelés et de divers matériels. Ces équipements seront mis en vente en Salle des Ventes chez Maître BUTANT et cédés au plus offrant (4 express, 1 Mercedes, 1 Peugeot, 1 Mégane Renault, 1 Renault B111, ainsi qu'un traceur et un photocopieur)

➤ Accord a été donné par le Conseil Municipal, unanime.

8 – EGLISE NOTRE DAME DU MARTHURET – TRAVAUX SUR LE MASSIF OCCIDENTAL : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ « PIERRE DE TAILLE »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Des travaux supplémentaires de nettoyage du beffroi et de la chambre des cloches, ainsi qu'un traitement anticorrosion des tirants métalliques du dôme de l'Eglise Notre Dame du Marthuret se sont avérés nécessaires pour assurer la pérennité de l'ouvrage.

Le montant du marché initial lot 1 « Maçonnerie - pierre de taille » passé avec l'entreprise COMTE est donc porté de 352 131,69 € H.T. à 364 431,69 € H.T.

➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n° 1 au marché « pierre de taille ».

Remarque de M. GRENET

9 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2010 : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

➤ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la transformation des postes suivants suite à des avancements de grade, (à compter du 01/12/2010) :

- 21 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 1 poste d'ETAPS de 1^{ère} classe

(Les postes d'origine seront supprimés, après avis du Comité Technique Paritaire).

10 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2010 : CREATION DE POSTE DE NON TITULAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Courant 2009, la Ville s'est engagée dans une démarche d'éco-responsabilité et a recruté, par contrat, un chargé de mission pour une durée d'un an.

Le contrat arrivant à échéance, il est nécessaire, afin que la Ville poursuive son engagement, de renouveler le contrat pour une nouvelle durée d'un an.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le maintien au tableau des effectifs du poste de chargé de mission Développement Durable pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} décembre 2010.**

Observations de M. ROUX.

11 – CONTRATS AIDES : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS EN CONTRATS AIDES (CAE, CUI)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibérations des 29 janvier et 25 juin 2010, la Commune a décidé de créer des emplois aidés permettant à des jeunes d'accéder à un premier emploi.

Ainsi quatre jeunes ont été affectés aux services bâtiments, sport et voirie, sur un contrat de droit privé de 6 mois renouvelable une fois pour 6 mois. Le financement était assuré par l'Etat à hauteur de 90% du Smic. Or, ce dernier a décidé en septembre une diminution immédiate du taux de prise en charge (de 90 % à 75 %).

Trois de ces contrats sont arrivés à échéance en octobre dernier. L'Etat, faute de crédits, a refusé le renouvellement de ceux-ci. La Commune, afin de tenir son engagement moral vis-à-vis des jeunes bénéficiaires a souhaité néanmoins les reconduire pour 6 mois.

Une possibilité partielle de financement est toutefois possible avec le Centre de Gestion, qui bénéficie d'une prise en charge de l'Etat pour ces contrats, de 90 % à raison de 20 H par semaine uniquement. Dans ces conditions, trois des quatre contrats CAE seront pris en charge par le CDG et mis à disposition de la Commune.

La Commune remboursera le Centre de Gestion, elle assumera 15/35ième du contrat à 100 % et sera aidée à 75 % par l'Etat pour 20/35ième. La formation de ces agents restant intégralement à la charge de la Commune.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la signature du contrat d'aide à l'emploi pour six mois supplémentaires.**

12 – ILOT GRENIER : AVENANT N° 1 A L'ETUDE URBAINE ET ARCHITECTURALE

Rapporteur : Bruno FREGONESE

Par délibération du 18 décembre 2009, le Conseil municipal a attribué au Cabinet Bruhat Bouchaudy, la réalisation de l'étude urbaine et architecturale de l'îlot Grenier.

Compte tenu de certaines contraintes, le bureau d'étude n'a pas été en mesure de remettre les prestations requises dans le délai imparti, soit le 25 septembre 2010.

Concernant le PSMV, la numérisation a été confiée à un prestataire extérieur qui achèvera l'opération dans le courant du mois de janvier 2011.

Par conséquent, le délai de rendu de l'ensemble des missions de cette tranche serait ainsi reporté au 20 décembre 2010, hormis la modification du PSMV dont le délai serait le 28 février 2011.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché d'étude urbaine et architecturale de l'îlot Grenier avec les prolongations de délais.**

Interventions de MM. ROUX, GRENET, ZICOLA.

13 – 5 RUE CROISIER : CESSION FONCIERE

Rapporteur : Bruno FREGONESE

La vente de l'immeuble 5 rue Croisier, dernier immeuble du legs Morel restant propriété de la Ville, avait été confiée en 2008 à 4 agences immobilières. La Ville avait retenu comme prix de vente le prix le plus élevé proposé par ces agences, soit 100 000 € alors que l'estimation des services fiscaux était de 56 000 €.

En mars 2010, afin d'assurer une plus large diffusion à ce projet, la Ville a décidé de vendre cet immeuble aux enchères au prix de 75 000 €. Or, les enchères se sont révélées infructueuses.

Depuis, Monsieur Olivier COLLONGE qui avait fait une proposition à 75 000 € en décembre 2009 a présenté un pré projet à l'architecte des Bâtiments de France qui a reçu son accord. Il propose donc d'acquérir le 5 rue Croisier au prix de 75 000 € sous réserve d'autorisation du droit des sols et de financement.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la promesse de vente puis la vente à Monsieur Olivier COLLONGE du 5 rue Croisier cadastré BZ n° 14 et les droits indivis dans la cour commune cadastrée BZ n° 15, au prix de 75 000 €.**
Observations de M^{me}. GRENET et ZICOLA.

14 – MARIOL : VOIE COMMUNALE N° 38 – DECLASSEMENT ET VENTE – RETIRE –

Rapporteur : Bruno FREGONESE

15 – COLLECTEUR D'EAUX USEES : CONVENTION DE PASSAGE D'UNE CANALISATION

Rapporteur : Bruno FREGONESE

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR) dans le cadre de son programme de travaux construit une conduite qui collectera l'ensemble des eaux usées des communes de Riom et Mozac pour les faire transiter en direction de la station d'épuration syndicale.

Cette canalisation va passer sur la parcelle BT n° 419, propriété de la Ville de Riom. Le S.I.A.R.R. propose de signer une convention de passage avec constitution de servitude sur ce terrain.

- **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de passage de canalisations avec constitution de servitude avec le S.I.A.R.R.**

16 – QUOTIENT FAMILIAL : BILAN 2008/2009

Rapporteur : Christian GRANGEON

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a pris acte du bilan du Quotient Familial pour l'année scolaire 2008/2009 pour lequel il est constaté une augmentation des bénéficiaires de 3,70% par rapport à l'année précédente.**

17 – QUOTIENT FAMILIAL : NOUVEAU BAREME DE CALCUL

Rapporteur : Christian GRANGEON

Le nouveau quotient familial (inspiré de celui de la CAF) qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011 sera calculé en se basant sur les composantes suivantes :

Ressources prises en compte :

- Ensemble des revenus (avant abattements) et des prestations sociales (y compris les prestations logement).

Nombre de parts :

- 1.5 part pour une personne seule
- 2 parts pour un couple ou un parent isolé
- 1^{er} enfant : 0.5 part
- 2^{ème} enfant : 0.5 part
- 3^{ème} enfant : 1 part
- 4^{ème} enfant : 0.5 part
- 5^{ème} enfant et suivants : 0.5 part
- 0.5 part supplémentaire pour tout enfant dont le handicap ouvre droit au versement de l'AAEH
- 2 parts pour une personne avec enfant(s) en garde alternée. Les parts liées aux enfants sont maintenues en l'état.

Nouveau barème quotient familial à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- Tranche 1 : 0 à 435
- Tranche 2 : 436 à 584
- Tranche 3 : 585 à 703
- Tranche 4 : 704 à 823
- Tranche 5 : 824 à 950

- Tranche 6 : 951 à 1082
- Tranche 7 : 1083 à 1210
- Plein Tarif : 1211 et plus

➡ A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de calcul et le barème du Quotient Familial pour une mise en vigueur au 1^{er} janvier 2011.
Observations de MM. ZICOLA et GRENET.

18 – RESEAU LOCAL DE SANTE SOCIAL « RIOM NOTRE VILLE ALIMENTATION SANTE » : CONVENTION AVEC LE CODES (COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTE) ET LA DRAAF (DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET)

Rapporteur : Chantal RAMBAUX

Dans le cadre du Réseau Local Santé Social conventionné avec le GRSP/ARS (Groupement Régional de Santé Social/ Agence Régionale de Santé), la ville de Riom a souhaité s'inscrire dans la démarche Ville PNNS (Programme National Nutrition Santé) afin de renforcer son dispositif d'actions autour de l'alimentation.

L'objectif est de permettre aux habitants de Riom et plus particulièrement les enfants, seniors, personnes en situation de handicap, en situation de précarité d'accéder à une alimentation de qualité (variée, accessible, acceptable culturellement...).

Cette démarche est accompagnée d'un partenariat financier de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), à hauteur de 2 200 €.

Le coût de la prestation (incluant la phase diagnostic, les groupes thématiques et la labellisation PNNS) menée par le CODES pour le Réseau local de Santé Social de la Ville s'élève à 9 840 € sur un cout total de l'opération de 11 200 euros, financé par la Ville de Riom pour 4 000 €, la DRAAF : 2 200 € et l'ARS : 5 000 €.

➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les conventions avec le CODES et la DRAAF pour la réalisation de ce dispositif.
Remarques de MM. GRENET et ZICOLA.

19 – RESEAU LOCAL DE SANTE SOCIAL « ENSEMBLE, VIVONS NOS HANDICAPS » : CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE « LEE VOIRIEN PRODUCTION »

Rapporteur : Chantal RAMBAUX

Dans le cadre de la démarche de sensibilisation aux situations de handicap, un spectacle théâtral participatif va être mis en œuvre, incluant des collégiens scolarisés en classe de 5^{ème} et des adolescents en situation de handicaps.

A ce titre, la compagnie « Lee Voirien Production » va intervenir pour accompagner les adolescents dans la réalisation de ce spectacle qui sera présenté dans les trois collèges rimois et une représentation finale à l'ensemble de la population rimoise.

Le coût de la prestation s'élève à 10 000 € sur un cout total de l'opération de 11 800 euros, financé par la Ville de Riom à hauteur de 5 000 €, l'ARS pour 4 000 €, le Conseil Général pour 2 000 € et les entrées au spectacle pour 800 €.

➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec la compagnie « Lee Voirien Production » pour la réalisation de ce projet.
Interventions de M. GRENET, Mme MONTFORT, M. ZICOLA.

20 – TARIFS 2011 : LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Rapporteur : Joseph PELLIZZARO

➡ Une hausse moyenne de 2 % a été décidée unanimement par le Conseil Municipal pour les Salles : José Moron, Antoine Pandier, Rexy, à compter du 1^{er} janvier 2011.
Observations de M. ZICOLA.

21 – TARIFS 2011 : LOCATION DES SALLES EN MAISON DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Joseph PELLIZZARO

➡ Une hausse moyenne de 2 % a été décidée unanimement par le Conseil Municipal pour la location des salles de la Maison des Associations, à compter du 1^{er} janvier 2011.

22 – SAISON ACCES-SOIRS : PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis 1999, le Conseil Général du Puy-de-Dôme subventionne la ville de Riom au titre du contrat de saison pour la saison culturelle Accès-Soirs.

Pour la saison Accès Soirs 2010/2011, le contrat fixe à 12 925,42 € la participation du Conseil Général, pour un coût artistique prévisionnel de dépenses de 129 254,23 €, soit 10 % du coût contre 15 % précédemment.

➡ A l'unanimité, le Conseil Municipal, a autorisé le Maire à signer le contrat de Saison Culturelle « Accès-Soirs » 2010-2011 avec le Conseil Général.

23 – SAISON ESTIVALE ECLATS DE FETE 2011 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour l'été 2011, il est prévu que l'opération "Eclats de Fête" propose 4 grands « rendez-vous » :

- ✓ « Rock en Cour » pendant le mois de juin.
- ✓ « Les rendez-vous du pré », chaque mercredi de juillet et août au Pré Madame avec des spectacles circassiens par des troupes professionnelles.
- ✓ « Les rendez-vous au Coin des Taules » : tous les samedis de juillet et août avec des spectacles de rues par des troupes professionnelles.
- ✓ « Les rendez-vous des quartiers » avec séances de cinéma en plein air et des spectacles de rues.

La dépense prévisionnelle évaluée à 87 000 € peut bénéficier de subventions

➡ En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à effectuer toutes démarches pour l'obtention des subventions auprès des différents partenaires et du Conseil Général.
Interventions de MM. ZICOLA, JACOB, GRENET.

24 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil Général du Puy-de-Dôme a mis en place un schéma pluriannuel de l'enseignement musical.

A ce titre, pour l'année scolaire 2009-2010, l'école de musique peut prétendre à bénéficier d'une subvention de 12 257 €.

➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la convention avec le Conseil Général permettant le versement de cette subvention.

25 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'AFEV se concentre sur l'accompagnement à la scolarité individualisée en réunissant un étudiant et un enfant, dans une approche d'éducation non formelle, à raison de 2 heures par semaine au domicile du jeune. Cet accompagnement a pour but de valoriser les acquis, donner des méthodes de travail, montrer l'intérêt des apprentissages, redonner confiance, favoriser l'autonomie des jeunes et proposer des sorties culturelles (un des facteurs de réussite scolaire).

Dans ce cadre, la Ville en partenariat avec l'AFEV, proposera aux binômes étudiant/enfant :

- un accès gratuit aux concerts de l'école de musique et aux expositions de l'école d'arts plastiques,
- un accès pour un tarif individuel de 4,00 € aux saisons culturelles de la ville de Riom, sur réservation préalable.

➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec l'AFEV pour une durée de trois ans.

Remarques de MM. ZICOLA et FRIAUD.

26 – TARIFICATION DES SPECTACLES POUR LES ELEVES RIOMOIS EN SECONDAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par convention de jumelage avec certains établissements scolaires et la DRAC, la ville de Riom accueille lors des représentations, dans le cadre de sa saison culturelle Accès-Soirs, des élèves des établissements scolaires publics riomois. Ces élèves bénéficient d'un tarif individuel hors abonnement de 4,00 € pour tous les spectacles.

Dans un souci d'égalité, il convenait d'élargir cette tarification à tous les élèves des établissements scolaires secondaires publics riomois, y compris les jeunes encadrés par l'AFEV.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé cette nouvelle tarification, après commentaires de M. ZICOLA et Mme MONTFORT.**

27 – ECOLE D'ARTS PLASTIQUES : PRET D'UNE SALLE A UNE ASSOCIATION POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'association « Agir pour Vivre Ensemble nos différenCes (AVEC) » souhaite organiser un stage d'arts plastiques de 10 séances pour un public d'enfants différents. Ce stage se déroulerait le samedi matin étalé sur une période de janvier à juin 2011, à l'École d'Arts Plastiques.

L'association sollicite la Ville pour la gratuité d'utilisation des locaux.

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé de répondre favorablement à la demande de l'Association, et de lui accorder la gratuité des locaux.**

28 – MAISON DES ASSOCIATIONS : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Rapporteur : Joseph PELLIZZARO

L'Association « Les compagnons de Saint Pançart » organisatrice d'animations médiévales souhaite disposer d'une salle en Maison des Associations. Il est proposé de mettre à sa disposition, à titre gratuit, ce, à compter du 20 novembre 2010, une salle partagée au niveau -2 "Salle Sardon", les samedis de 14h00 à 16h00.

- **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une salle en Maison des Associations avec l'association « Les compagnons de Saint Pançart ».**
Observation de M. ZICOLA.

29 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 400 € à l'association Riom Symphonique pour l'organisation d'un concert en partenariat avec l'école de musique le 27 novembre prochain. A cette occasion, l'association accueillera un guitariste argentin, Alberto Morelli.**

30 – ATELIER PUBLIC DE DISTILLATION (ALAMBIC) : DEMANDE D'INSTALLATION POUR LA FOIRE DES CENDRES

Rapporteur : Joseph PELLIZZARO

Dans le cadre de la redynamisation de la foire des Cendres, il est envisagé de mettre en œuvre des animations ; à ce titre, l'installation d'un alambic autorisée à effectuer la distillation de marc de raisins pourrait être un élément attractif et culturel notamment envers les jeunes populations.

Monsieur CROCHET, distillateur à Chadeleuf 63320 est disponible aux dates pressenties, soit du 9 au 12 mars prochains. Toutefois, la décision relevant du Directeur Régional des Douanes, il a été proposé d'en faire la demande au nom du Conseil Municipal.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à établir la demande de création d'un atelier de distillation.**
Interventions de M. GRENET, Mme GOTHON, M. ZICOLA.

31 – TARIFS 2011 : ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, RESTAURATION, SPORTS, ECOLE DE MUSIQUE, ECOLE D'ARTS PLASTIQUES, HALTE GARDERIE

Rapporteur : José DUBREUIL

La Ville dans une optique sociale et d'aide aux familles, a fait le choix de geler les tarifs concernant les services tels que l'accueil périscolaire, extrascolaire, la restauration, l'école municipale des sports, l'école de musique et l'école d'arts plastiques pour les riomois. Il sera appliqué une hausse de 2 % pour les usagers extérieurs, ce à compter du 1^{er} janvier 2011.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les tarifs 2011 tels qu'ils ont été appliqués pour l'année 2010 avec une hausse moyenne de 2 % pour les non riomois.
Interventions de MM. GRENET, ZICOLA, ROUX.

32 – CONTRAT EDUCATIF LOCAL 2010 – REVERSEMENT DE SUBVENTIONS

Rapporteur : José DUBREUIL

Dans le cadre du Contrat Educatif Local, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a octroyé des subventions pour les actions de l'A.R.J., et du Centre Social Espace Couriat, qu'il convient de leur reverser.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le reversement d'une subvention de 8 000 € à l'A.R.J., et de 3 000 € au Centre Social Espace Couriat.

33 – TARIFS 2011 : DROITS DE PLACES : MARCHES, FOIRES, FETES FORAINES, CIRQUES, SPECTACLES, EXPOSITIONS VENTES

34 – TARIFS 2011 : REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCES

35 – TARIFS 2011 : PERMIS DE STATIONNEMENT DES TAXIS

36 – TARIFS 2011 : CIMETIERES

Rapporteur : Evelyne JULIEN PALUMBO

- L'ensemble de ces tarifs a été actualisé par le Conseil Municipal, à l'unanimité, à hauteur de 2 % en moyenne, à compter du 1^{er} janvier 2011.
Interventions de MM. ZICOLA, JACOB et TOURNUT.

37 – TARIFS 2011 : COMMUNICATION DES LISTES ELECTORALES

Rapporteur : Evelyne JULIEN PALUMBO

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'application du tarif maximum de communication des listes électorales pour l'année 2011.

38 – SIEG – MODIFICATIONS STATUTAIRES : ADHESION DES EPCI POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Des EPCI ayant demandé leur adhésion au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public, le Conseil Municipal, appelé à donner son avis, s'est prononcé favorablement, à l'unanimité.

39 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE : CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EHPAD PASTEUR

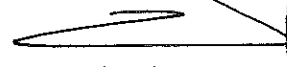
Rapporteur : Monsieur le Maire

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Chantal RAMBAUX, titulaire et Alexandre DOS SANTOS, suppléant, au Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD Pasteur.

< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 24 novembre 2010

LE MAIRE,
Conseiller Général,

Jean-Claude ZICOLA

